

LES ORGANISMES D'APPUI AU NIVEAU NATIONAL

1/Les CCEF (Conseillers du Commerce Extérieur de la France) :

Ils possèdent une compétence et une expérience reconnues à l'international. Par leur action personnelle, ils contribuent à l'expansion du commerce extérieur et peuvent donner tout conseil en la matière. Ils sont nommés pour 3 ans par décret du Premier ministre sur proposition du Ministre délégué au Commerce extérieur. Dans le cadre d'une action spécifique de parrainage de PME à l'exportation, ils peuvent accompagner les dirigeants dans leurs démarches à l'export, et les faire ainsi profiter de leur propre expérience et de l'appui des 1700 CCEF résidant à l'étranger.

Site : www.cnccef.org

2/COFACE

Société privée à laquelle l'Etat a confié des missions publiques. Elle gère notamment pour le compte de l'Etat les garanties suivantes :

- Assurance Prospection
- Assurance Change Négociation
- Garantie des Cautions.

Coface propose à toutes les entreprises quatre outils pour gérer, financer et protéger le Poste client en France et à l'étranger.

Elle met à disposition plus de 4600 collaborateurs répartis dans 58 pays dont 10 experts spécialisés dans l'aide au développement de l'exportation.

Site : www.coface.fr

3/La DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) :

Elle conseille les opérateurs de commerce extérieur en matière douanière ([renseignements tarifaires contraignants](#), procédures, déclarations d'échanges de biens, ...)

Site : www.douane.gouv.fr

4/La DGTPE :

Créée par le décret 2004-1203 du 15 novembre 2004, elle regroupe les trois anciennes directions du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie (MINEFI) : la direction du Trésor, la direction des relations économiques extérieures, la direction de la prévision et de l'analyse économique.

La DGTPE est au service du Ministre pour lui proposer et conduire sous son autorité les actions de la politique économique de la France et la défendre en Europe et dans le monde. Elle est notamment chargée des questions économiques, financières et commerciales internationales sur le plan multilatéral et bilatéral ainsi que de soutenir le développement international des entreprises.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions, la direction générale dispose du réseau [des missions économiques](#) à l'étranger et du réseau des [directions régionales du commerce extérieur](#) réparties sur l'ensemble du territoire français. Elle

s'appuie enfin sur [UBIFRANCE](http://www.ubifrance.fr) (l'Agence française pour le développement international des entreprises), chargée du pilotage de l'activité de service aux entreprises des missions économiques.

Site : <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/dgtpe/>

5/Le réseau des Euros Info Centre (EIC):

Informier, conseiller, assister, tel est le triple rôle joué par les Euro Info Centres (EIC) auprès des petites et moyennes entreprises.

Le réseau EIC est le plus important réseau communautaire de soutien aux entreprises de la Commission européenne. Près de 300 EICs, situés partout en Europe (Norvège, Islande, pays candidats inclus) aident les petites entreprises à accéder à l'information européenne. Grâce aux services de conseils et d'assistance des EIC, un grand nombre d'entreprises ont pu développer des relations commerciales et mettre en place des projets en Europe.

Avec 27 Euro Info Centres présents dans toutes les régions, le réseau français est le réseau national le plus important de l'Union européenne en termes de couverture géographique

Site : <http://www.eic.minefi.gouv.fr>

6/ Ministère de l'Agriculture et de la pêche :

Site : www.agriculture.gouv.fr

Au sein de ce Ministère, les différentes directions et services concernés par l'export sont :

➤ **La DGPEI : La Direction Générale des Politiques Européenne et Internationale :**

Au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la DGPEI élabore, met en œuvre et évalue les politiques économiques concernant les marchés et les productions agricoles.

Elle est chargée du développement de la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires notamment par l'organisation et la promotion des signes officiels de qualité. À ce titre, elle élabore, met en œuvre et évalue la politique de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires au travers des signes français de qualité et d'origine : les Labels, la certification de conformité, les Appellations d'Origine Contrôlées (AOC), l'Agriculture Biologique et des signes européens, les Appellations d'Origine Protégée (AOP), les Indications Géographiques Protégées (IGP), les Spécialités traditionnelles garanties.

Elle met en œuvre les politiques propres à assurer le développement des industries agricoles alimentaires et non alimentaires et à valoriser leurs productions.

Au sein de la DGPEI, **le service des relations internationales (SRI)** est chargé des relations européennes et internationales, des échanges commerciaux, la coopération technique et le développement à l'international des filières agricoles et alimentaires françaises. Il soutient la présence à l'international des entreprises françaises et

participe à la promotion de leurs produits. Il assume un rôle de coordination entre les divers partenaires institutionnels chargés de l'export agroalimentaire.

➤ **La DGAL**

Placée sous l'autorité du ministère de l'agriculture et de la pêche, la Direction Générale de l'Alimentation exerce les compétences du ministère relatives à la santé des plantes et des animaux et au contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires.

Elle a pour principales missions :

- de veiller à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire,
- d'agir en coordination et en synergie avec les différents partenaires professionnels, institutionnels et associatifs intervenant en matière de sécurité et de qualité des aliments,
- de promouvoir les modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français au niveau international.

Au sein de la DGAL, la Mission de Coordination Sanitaire Internationale (MCSI)

siège au Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale (CPCASA) de l'Union européenne et participe à la coordination de la réglementation communautaire relative à la santé animale et à la sécurité des aliments. Elle assure la promotion du système français de santé publique vétérinaire, négocie les conditions sanitaires pour l'importation et l'exportation des animaux et produits animaux et coordonne la politique de certification sanitaire aux échanges et à l'exportation.

Elle est composée des bureaux suivants : Négociation sanitaire à l'exportation, Protection sanitaire du territoire national et communautaire, Négociations communautaires, Travaux au sein des organisations internationales, Coopération et assistance technique.

Site : <http://www.cgad.fr/cgad/influente/dgal.htm>

La Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (SDQPV)

Elle élabore la politique de protection des végétaux et de contrôle de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en surveille l'utilisation. Elle coordonne le contrôle et la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM), élabore les plans de surveillance et de contrôle des résidus de produits phytosanitaires dans les denrées végétales et les milieux et veille à leur mise en œuvre.

Elle est composée des bureaux suivants : Salubrité des végétaux et des productions végétales, Mise sur le marché des intrants, Biovigilance, qualité des eaux, régulation des espèces nuisibles.

Site : http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/dgal-7_mars.pdf

7/ OSEO

Cette société anonyme assure une mission de service public auprès des PME/TPE pour :

- les accompagner dans leur développement

- favoriser le développement des entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation dans le tissu des PME/TPE

Issu de la fusion de l'Agence Française de l'Innovation (ANVAR), de la Banque du Développement des PME (BDPME), et de sa filiale Sofaris, **OSEO assure désormais 4 métiers pour aider les PME à prendre des risques :**

- OSEO ANVAR : soutient l'innovation et le transfert de technologie
- OSEO BDPME : finance les investissements des PME aux côtés des établissements bancaires
- OSEO Sofaris : apporte une garantie aux financements bancaires et aux interventions en fonds propres
- OSEO Services : apporte des services en ligne sur le portail oseo.fr

Site : <http://www.oseo.fr/>

8/ PARTENARIAT France : le portage à l'international des PME françaises par les grands groupes français

Créée en 1996 à l'initiative du Ministère du Commerce extérieur et régie par la loi de 1901, l'association Partenariat France réunit **35 grands groupes français qui appuient bénévolement le développement international des PME-PMI françaises** en mettant à leur disposition **leur expérience et leurs réseaux** sur les marchés étrangers, afin de faciliter, accélérer et/ou sécuriser leurs projets. Cet appui, plus communément appelé "**portage**", peut revêtir diverses formes telles que :

- la communication d'informations et de conseils sur les marchés
- la mise en relation avec des clients et opérateurs locaux
- l'assistance juridique et commerciale
- l'appui logistique ou abri (mise à disposition de locaux pour accueillir des stagiaires, des VIE, voire des cadres)
- l'hébergement sur les stands des groupes lors d'expositions à l'étranger
- l'organisation de missions collectives d'affaires ou de prospection d'un marché...

Depuis l'origine, plus de 5.000 portages ont été réalisés sous l'égide de Partenariat France, aux deux tiers par le biais d'actions collectives et pour un tiers en réponse à des demandes individuelles de PME.

9/SOPEXA : le spécialiste de la promotion des produits agroalimentaires français dans le monde

Cette société anonyme remplit également des missions publiques. Implantée dans 35 pays, SOPEXA met au service des entreprises : sa connaissance du secteur agroalimentaire, son expérience des marchés exports et des pratiques locales et son savoir-faire en marketing et communication pour mettre en place des plans d'actions efficaces à l'export en complément des services d'UBIFRANCE plus en amont.

Site : www.sopexa.com

9/UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises

Cet établissement public industriel et commercial est dépendant du Ministre délégué au Commerce extérieur et de la DGTPE.

Avec les Missions Economiques, il constitue **le réseau public d'appui, actif en France et dans le monde entier**, pour aider les entreprises françaises à se développer à l'international.

UBIFRANCE résulte de la fusion en 2004 de l'**Association UBIFRANCE** et de l'ancien **CFCE** (Centre Français du Commerce Extérieur). Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les entreprises françaises à l'exportation en s'appuyant sur le réseau des ME (Missions Economiques) dont elle pilote l'action. UBIFRANCE est également chargée par le MINEFI de gérer plusieurs procédures de labellisation (salons et plans sectoriels notamment).

Dans le domaine des produits agro-alimentaires, UBIFRANCE et les Missions Economiques publient de nombreuses études sur les marchés étrangers (potentiel, comportement des consommateurs, concurrence...), des répertoires d'opérateurs locaux (acheteurs, agents, distributeurs...) et des analyses statistiques. UBIFRANCE organise également des opérations de promotion des savoir-faire français en matière d'agro-industries.

Site : www.ubifrance.fr